

SECRETARIAT GÉNÉRAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2023-037 /MESRI/SG/DG-FONER

Ouagadougou, le 13-1 MARS 2023

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRÊT

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche porte à la connaissance du public burkinabè de l'ouverture de la première session d'octroi des allocations d'aides et de prêts au titre de l'année académique 2022-2023.

Il est prévu trois sessions au cours de l'année académique 2022-2023.

Les dossiers de candidature sont reçus sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse www.foner1.net du 03 avril à 00h 00mn au 13 avril 2023 à 23h 59mn.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- 1- être de nationalité burkinabè ;
- 2- être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- 3- être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
- 4- remplir les conditions d'âges au plus au 31 décembre de l'année civile en cours : 28 ans en licence 1, 29 ans en licence 2, 30 ans en licence 3, 32 ans en master 1, 33 ans en master 2 et 35 ans au doctorat ;
- 5- être non boursier et ne pas bénéficier de l'aide ;
- 6- ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
- 7- ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
- 8- s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- 1- une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
- 2- une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat de la session 2022 ;
- 3- une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- 4- une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance ;

- 5- une version scannée en PDF du certificat de nationalité;
- 6- une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de l'année académique 2022-2023 ;
- 7- une fiche d'engagement dûment remplie (fiche à télécharger en ligne sur la plateforme) ;
- 8- une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2022, nés en 1994 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le prêt ;
- en plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études auprès des directions régionales.
- les étudiants des universités Thomas SANKARA et Joseph KI-ZERBO feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques sise à PASPANGA.
- les étudiants des universités privées concernées et des centres universitaires feront les dépôts physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement ;
- les fiches de dépôt doivent être récupérées dans les lieux sus-indiqués ;

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Diffusion générale

La Directrice générale



Marie-Thérèse Arcens / Some
Marie-Thérèse ARCENS /SOME

Chargée de recherche
 Chevalier de l'Ordre des palmes académiques